



2, rue Fortuné Hoarau
97414 ENTRE-DEUX

Direction des Services Techniques

Appel à candidature
Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public
(AOT)

DANS LE CADRE de la 17^{ème} édition de la FETE DU CHOCA
DE LA COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX
Les 22, 23 et 24 juillet 2022

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des candidatures :

Jeudi 30 juin 2022 à 12h00.

Article 1 : Le contexte

La commune de l'Entre-Deux souhaite organiser les 22, 23 et 24 juillet 2022, la 17^{ème} édition de la Fête du Choca. Il s'agit d'une manifestation phare de la collectivité, ayant fait l'objet de plus de 3 000 passages par jour lors de la dernière édition.

Lors de cet événement, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont consenties au profit d'acteurs privés, afin de proposer aux usagers une offre diversifiée de petite restauration ainsi que des animations foraines.

Article 2 : Description des activités recherchées

Prestations attendues	Nombre d'emplacements disponibles	N° projet
Ventes alimentaires	25	1
Ventes non alimentaires	45	2
Attractions/Animations	15	3

Article 3 : Tarification de l'occupation

Conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

CF délibération en pièce jointe : AFFAIRE 2017.030

Article 4 : Désignation des pièces à fournir

Les éléments d'informations suivants sont demandés :

Pour les personnes physiques :

- Pièce d'identité, justificatif de domicile, profession, régime.

Pour les sociétés ou autres personnes morales :

- Nom du (ou des) dirigeant (s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s), si appartenance à un groupe, nom et organigramme du groupe
- Statuts à jour certifiés conformes du candidat ou de son groupement et localisation de la (des) société(s)

Pour les personnes physiques ou les sociétés :

- RIB
- Police d'assurance,
- Attestation de conformité du matériel et/ou de contrôle technique, notamment en ce qui concerne les manèges,
- Registre du commerce et des sociétés ou toute attestation relative à l'exercice de l'activité considérée,
- Attestation hygiène et sécurité,
- Déclaration DAAF,
- Nature et puissance nominale des appareils électriques utilisés,
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales** pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos,
- **Emprise occupée** durant la manifestation, formulée en **mètre linéaire**

Article 5 : Critères de sélection des candidats

Le choix du candidat s'effectuera sur la base des critères suivants :

- **Emprise occupée au moins disant en respectant les surfaces maximales proposées par la Commune de l'Entre-Deux.**
- Qualité technique et esthétique de la proposition,
- Qualité commerciale et économique de la proposition (tarifs pratiqués et produits / prestations proposées),
- Intégration et harmonisation des attractions / stands au sein de la fête du Choca,
- Garantie technique d'exploitation et mise en sécurité pour les attractions.

Article 6 : Dépôt des offres

De préférence, le candidat déposera son (ses) offre(s) de manière dématérialisée à l'adresse suivante : devis@entredeux.re

A défaut, de manière exceptionnelle, une remise sous pli soit par voie postale, soit remis directement contre récépissé est autorisée.

Date limite de réception des offres :

Jeudi 30 juin 2022 à 12H00

A l'adresse suivante : Commune de l'Entre-Deux

Service des Marchés Publics

2, rue Fortuné Hoarau

97 414 ENTRE-DEUX

Ce pli comprendra l'ensemble des documents cités dans les articles de présentation du cahier des charges (**article 4**). Le candidat stipulera sur l'enveloppe de son offre s'il répond dans le cadre d'une proposition **Ventes alimentaires – Ventes non alimentaires ou Attractions/Animations**.

A titre d'exemple :

Ventes alimentaires : PROJET n°1. ou ATRACTIONS/ANIMATIONS : PROJET n°3

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes d'information par courriel à Mme Mickaële CEUS à l'adresse suivante : animation.culturelle@entredeux.re

Toute transmission de dossier se fera uniquement à l'adresse devis@entredeux.re.